

---

Renvoi au comité de Salut public de l'adresse des citoyens du canton de Brion (Deux-Sèvres), lors de la séance du 5 vendémiaire an III (26 septembre 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Renvoi au comité de Salut public de l'adresse des citoyens du canton de Brion (Deux-Sèvres), lors de la séance du 5 vendémiaire an III (26 septembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVIII - Du 3 vendémiaire au 17 vendémiaire an III (24 septembre au 8 octobre 1794) Paris : CNRS éditions, 1994. p. 71;  
[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1994\\_num\\_98\\_1\\_16542\\_t1\\_0071\\_0000\\_1](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1994_num_98_1_16542_t1_0071_0000_1)

---

Fichier pdf généré le 07/10/2019

# Séance du 5 vendémiaire an III

(vendredi 26 septembre 1794)

## Présidence d'André DUMONT

1

Un membre du comité des Dépêches et correspondance donne lecture des pièces et adresses dont l'extrait suit :

Les citoyens du canton de Brion, district de Thouars, département des Deux-Sèvres, félicitent la Convention sur les journées des 9 et 10 thermidor, sur la chute de Robespierre et de ses complices, l'invitent à rester à son poste, l'assurent de leur dévouement, lui demandent de prendre en considération la malheureuse position de leur contrée ravagée par la guerre, et menacée d'en devenir encore le théâtre, sans que ses habitans, qui ont été désarmés, puissent opposer de la résistance aux brigands.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité de Salut public (1).

2

La légion des Allobroges félicite la Convention nationale sur ses travaux, sur le courage avec lequel elle a foudroyé les triumvirs; elle annonce que les officiers de son corps font un don patriotique de leurs appointements pendant les Sans-Culotides, que les Espagnols font la guerre avec férocité, et que leur légion restera fidèle à la Convention nationale.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

La légion des Allobroges, en cantonnement dans la Cerdagne espagnole, vote une adresse énergique à la Convention, dans laquelle elle la félicite d'avoir renversé les triumvirs, et jure une guerre à mort aux tyrans et aux esclaves (3).

(1) P.-V., XLVI, 99. *Bull.*, 13 vend. (suppl.).

(2) P.-V., XLVI, 99. *Bull.*, 13 vend. (suppl.).

(3) *Moniteur*, XXII, 78; *Ann. R. F.*, n° 6; *J. Fr.*, n° 731.

3

La société populaire de Montauban [Lot] applaudit à la chute des audacieux triumvirs, félicite la Convention sur ses succès, et l'invite à surveiller le modérantisme.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoyé au comité de Sûreté générale (4).

4

La société populaire de Pithiviers [Loiret] adhère à l'adresse de Dijon, sauf à la modification de la question intentionnelle.

Renvoyé au comité de Sûreté générale (5).

5

Le receveur du district d'Uzerche annonce un don patriotique de 753 L 6 s., fait par la municipalité de Juillac.

Mention honorable, insertion au bulletin (6).

[Le receveur du district d'Uzerche, Corrèze, au président de la Convention nationale, le 24 fructidor an II] (7)

Citoyen,

La municipalité de Juillac, district d'Uzerche m'a chargé de t'adresser la somme de sept cent cinquante trois livres six sols

(4) P.-V., XLVI, 99-100.

(5) P.-V., XLVI, 100.

(6) P.-V., XLVI, 100. *Bull.*, 10 vend. (suppl.).

(7) C 321, pl. 1339, p. 24.